

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025

N°1

Objet :

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022
ET 2023 DU DÉLÉGATAIRE DE
SERVICE PUBLIC PAR
AFFERMAGE POUR LA
GESTION ET
L'EXPLOITATION DU
MARCHÉ COMMUNAL
D'APPROVISIONNEMENT**

Rapporteur :

Mme Camille VAUR

Date de la Séance :

5 FEVRIER 2025

Date de la Convocation :

30 JANVIER 2025

Date d'affichage de la
convocation :

30 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 08

Membres absents : 02

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 5 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire-Adjoint d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Marc HONORÉ	pouvoir à	François DAZELLE
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Céline CHASSIN
Suzanne JAUNET	pouvoir à	Katell LANDIER
Alisson ZANI	pouvoir à	Abdelyamin DERRADJI
Gharib NAJI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Yves FUZET	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Mme Sarah SABOURIN

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2025

N° 001

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022 ET 2023 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MARCHÉ COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-3 et R1411-8,
VU le Code de la commande publique, dont les articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants,
VU le contrat n° 16-026 de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement de la Ville d'Achères, notamment l'article 31,
VU les rapports d'activité pour les années 2022 et 2023 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement, reçu en février et avril 2024,
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 24/01/2025,

Considérant l'obligation de transmission de son rapport d'activité, par le délégataire de service public, avant le 1^{er} juin de l'année suivante,

Considérant le retard de transmission des rapports d'activité de l'année 2022 et 2023 par le délégataire de service public du marché communal d'approvisionnement,

Considérant les discussions engagées en 2024 avec le délégataire, afin d'obtenir davantage d'informations sur les activités 2022 et 2023, dont des informations comptables en lien avec les comptes d'exploitation prévisionnels, annexés au contrat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activité des années 2022 et 2023 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement.

ARTICLE 2 : EXIGE du délégataire, pour les années à venir, le respect des délais d'envoi du rapport annuel d'activité, ainsi que la plénitude des informations requises, dont comptables.

Fait et délibéré à Achères, le 05 février 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Deliberation publiée le :